

**Procès-verbal des délibérations de la
Commission scolaire des Draveurs
26 août 2019**

INITIALES DU PRÉSIDENT ____

Page: 1

INITIALES DU SECRÉTAIRE ____

Procès-verbal de la 1^{re} **séance ordinaire du comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec) le **lundi 26 août 2019** à compter de **18 h**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Micheline Marcotte Boucher, Nathalie Dorais-Pagé, et messieurs Steve Kirk, Ernest Bédard, Pierre Boucher et Romain Vanhooren, commissaires

Madame Manon Dufour, directrice générale, Madame Julie Legault, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Guy Bélair, directeur, Service des ressources informatiques, clientèle et transport

Mme Chantal Patrice, directrice, Service des ressources matérielles

Mme Sara Duguay, directrice, Service des ressources financières

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

E003-1908 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

E004-1908 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 27 juin 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 27 JUIN 2019

La Direction générale fait part de tous les avis de suivi de cette séance.

E005-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE NUMÉRO DE FICHE 4649794

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Odyssee et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4649794 de l'Odyssee vers de Touraine le matin et de Touraine vers de l'Odyssee le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4649794;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de Touraine, de la direction de l'école de l'Odyssee et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de l'Odyssee et de Touraine le matin et de Touraine et de l'Odyssee le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4649794 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E006-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4642757**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Odyssée et de l'Envolée pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4642757 de l'Odyssée vers de l'Envolée le matin et de l'Envolée vers de l'Odyssée le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4642757;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Odyssée, de la direction de l'école de l'Envolée et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de l'Odyssée et de l'Envolée le matin et de l'Envolée et de l'Odyssée le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4642757 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E007-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4639472**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de la Traversée et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4639472 de la Traversée vers de Touraine le matin et de Touraine vers de la Traversée le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4639472;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de la Traversée, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de la Traversée et de Touraine le matin et de Touraine et de la Traversée le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4639472 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E008-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4649786**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de l'Équipage et de la Traversée pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4649786 de l'Équipage vers de la Traversée le matin et de la Traversée vers de l'Équipage le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4649786;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de l'Équipage, de la direction de l'école de la Traversée et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de l'Équipage et de la Traversée le matin et de la Traversée et de l'Équipage le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4649786 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E009-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4533972**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles du Bois Joli et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4533972 du Bois Joli vers de Touraine le matin et de Touraine vers du Bois Joli le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4533972;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école du Bois Joli, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre du Bois Joli et de Touraine le matin et de Touraine et du Bois Joli le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4533972 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E010-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4570669**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles Massé et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4570669 de Massé vers de Touraine le matin et de Touraine vers Massé le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4570669;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de Massé, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre Massé et de Touraine le matin et de Touraine et de Massé le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4570669 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E011-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4640272**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de la Traversée et de Touraine pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4640272 de la Traversée vers de Touraine le matin et de Touraine vers de la Traversée le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4640272;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de la Traversée, de la direction de l'école de Touraine et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre de la Traversée et de Touraine le matin et de Touraine et de la Traversée le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4640272 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E012-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4638409**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Cépages et la Source pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4638409 des Cépages vers la Source le matin et de la Source vers des Cépages le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4638409;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Cépages, de la direction de l'école la Source et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Cépages et la Source le matin et la Source et des Cépages le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4638409 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E013-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4535654**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles l'Oiseau Bleu et du Bois Joli pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4535654 l'Oiseau Bleu vers Bois Joli le matin et de du Bois Joli vers l'Oiseau Bleu le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4535654;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école l'Oiseau Bleu, de la direction de l'école du Bois Joli et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre l'Oiseau Bleu et du Bois Joli le matin et Bois Joli et l'Oiseau Bleu le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4535654 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E014-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4637658**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles le Tremplin et de l'Escalade pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4637658 le Tremplin vers de l'Escalade le matin et de l'Escalade vers le Tremplin le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4637658;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école le Tremplin, de la direction de l'école de l'Escalade et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre le Tremplin et de l'Escalade le matin et de l'Escalade et le Tremplin le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4637658 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E015-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4492864**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Belles-Rives et Le Petit Prince pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4492864 des Belles-Rives vers Le Petit Prince le matin et de Le Petit Prince vers des Belles-Rives le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4492864;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Belles-Rives, de la direction de l'école Le Petit Prince et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Belles-Rives et Le Petit Prince le matin et Le Petit Prince et des Belles-Rives le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4492864 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E016-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4493961**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Trois-Saisons et des Cépages pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4493961 des Trois-Saisons vers des Cépages le matin et de des Cépages vers des Trois-Saisons le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4493961;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Trois-Saisons, de la direction de l'école des Cépages et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Trois-Saisons et des Cépages le matin et des Cépages et des Trois-Saisons le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4493961 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E017-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4502787**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles des Belles-Rives et l'Oiseau Bleu pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4502787 des Belles-Rives vers l'Oiseau Bleu le matin et de l'Oiseau Bleu vers des Belles-Rives le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4502787;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école des Belles-Rives, de la direction de l'école l'Oiseau Bleu et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre des Belles-Rives et l'Oiseau Bleu le matin et l'Oiseau Bleu et des Belles-Rives le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4502787 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E018-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4571048**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles Le Petit Prince et des Cépages pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4571048 Le Petit Prince vers des Cépages le matin et de des Cépages vers Le Petit Prince le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4571048;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école Le Petit Prince, de la direction de l'école des Cépages et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre Le Petit Prince et des Cépages le matin et des Cépages et Le Petit Prince le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4571048 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E019-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4633772**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles Le Petit Prince et l'Oiseau Bleu pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4633772 Le Petit Prince vers l'Oiseau Bleu le matin et de l'Oiseau Bleu vers Le Petit Prince le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4633772;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école Le Petit Prince, de la direction de l'école l'Oiseau Bleu et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre Le Petit Prince et l'Oiseau Bleu le matin et l'Oiseau Bleu et Le Petit Prince le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4633772 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E020-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4586756**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles La Sablonnière et Le Petit Prince pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4586756 La Sablonnière vers Le Petit Prince le matin et de Le Petit Prince vers La Sablonnière le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4586756;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école La Sablonnière, de la direction de l'école Le Petit Prince et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre La Sablonnière et Le Petit Prince le matin et Le Petit Prince et La Sablonnière le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4586756 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E021-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4527750**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles La Sablonnière et des Trois-Saisons pour le transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4527750 La Sablonnière vers des Trois-Saisons le matin et de des Trois-Saisons vers La Sablonnière le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4527750;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école La Sablonnière, de la direction de l'école des Trois-Saisons et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre La Sablonnière et des Trois-Saisons le matin et des Trois-Saisons et la Sablonnière le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4527750 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

**E022-1908 TRANSPORT EXCEPTIONNEL DE L'ÉLÈVE AYANT LE
NUMÉRO DE FICHE 4654927**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les directions des écoles de La Sablonnière et de l'Envolée pour transport exceptionnel de l'élève ayant le numéro de fiche 4654927 La Sablonnière vers de l'Envolée matin et de l'Envolée vers La Sablonnière le soir;

CONSIDÉRANT que ce transport permettra d'améliorer le service offert à l'élève ayant le numéro de fiche 4654927;

CONSIDÉRANT que le point 6.5 de la politique 52-01-01 « Transport scolaire » prévoit que le comité exécutif de la Commission scolaire des Draveurs autorise des mesures temporaires pour tenir compte de situations exceptionnelles au niveau de la sécurité ou des opérations;

CONSIDÉRANT que le coût de la mise en place de ladite entente pour l'année scolaire 2019-2020 demeure à l'intérieur du budget consenti à l'organisation du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources informatiques, clientèle et transport, de la direction de l'école de La Sablonnière, de la direction de l'école de l'Envolée et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le Service des ressources informatiques, clientèle et transport soit autorisé à mettre en place le transport entre La Sablonnière et de l'Envolée matin et de l'Envolée et La Sablonnière le soir pour l'élève ayant le numéro de fiche 4654927 pour l'année scolaire 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

E023-1908 EXAMEN DES COMPTES D'OCTOBRE 2019

CONSIDÉRANT que le comité exécutif sera formé au conseil des commissaires du 26 août 2019;

CONSIDÉRANT que le calendrier d'examen des comptes pour l'année 2019-2020 sera adopté à la séance du comité exécutif d'octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de nommer madame Nathalie Dorais-Pagé pour procéder par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui de chèques ou de paiements directs émis par la Commission scolaire des Draveurs en octobre 2019.

Adopté à l'unanimité

E024-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 1 (du Cheval-Blanc, La Sablonnière, de la Traversée (édifices Lavigne et Sainte-Maria-Goretti), des Belles-Rives et du Bois Joli)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter la soumission de **8891788 Canada inc.**, situé au 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9, d'une somme de 212 694,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 1 qui comprend du Cheval-Blanc, La Sablonnière, de la Traversée (édifices Lavigne et Sainte-Maria-Goretti), des Belles-Rives et du Bois Joli, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Les Entreprises DJS (8698805 Canada Inc.) 539, rue des Rossignols Gatineau (Québec) J8R 1B1	276 000,00 \$
Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada Inc.) 1662, rue Routhier Gatineau (Québec) J8R 3Y7	370 200,00 \$
6005608 Canada inc. 254, rue des Érables Gatineau (Québec) J8V 3Z8	Non conforme

Adopté à l'unanimité

E025-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 2 (Centre administratif, des Trois-Saisons (édifices St-Pie X et Lavictoire), centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifices Broadway et Maloney), Brébeuf et Carle)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'accepter la soumission de **8891788 Canada inc.**, situé au 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9, d'une somme de 269 367,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 2 qui comprend le centre administratif, des Trois-Saisons (édifices St-Pie X et Lavictoire), centre de formation professionnelle Compétences Outaouais (édifices Broadway et Maloney), Brébeuf et Carle, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Pha9 excavation enr. 32, rue de Manseau Cantley (Québec) J8V 2W3	282 478,00 \$
Paysagiste Envert & Fils (6535755 Canada Inc.) 1662, rue Routhier Gatineau (Québec) J8R 3Y7	391 200,00 \$
6005608 Canada inc. 254, rue des Érables Gatineau (Québec) J8V 3Z8	Non conforme

Adopté à l'unanimité

E026-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 3 (de l'Escalade, de l'Odyssée (édifices (Jean XXIII et Saint-René-Goupil) et Polyvalente Nicolas-Gatineau)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission de **Fraisière et Plus Daniel Bélaïr et Fils**, situé au 154, chemin Prud'homme, Cantley, Québec, J8V 3E1 d'une somme de 363 000,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 3 qui comprend de l'Escalade, de l'Odyssée (édifices Jean XXIII et Saint-René-Goupil), Polyvalente Nicolas-Gatineau, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au

15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

8891788 Canada inc. 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross Gatineau (Québec) J8P 0H9	385 500,00 \$
Paysagiste Envert & fils (6535755 Canada Inc.) 1662, rue Routhier Gatineau (Québec) J8R 3Y7	390 000,00 \$
6005608 Canada inc. 254, rue des Érables Gatineau (Québec) J8V 3Z8	Non conforme

Adopté à l'unanimité

E027-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 4 (des Cépages, du Versant, de la Montée, de l'Envolée, La Source, L'Oiseau Bleu, centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice l'Escale))

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'accepter la soumission de **Fraisière et Plus Daniel Bélair et Fils**, situé au 154, chemin Prud'homme, Cantley, Québec, J8V 3E1, d'une somme de 330 000 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 4 qui comprend des Cépages, du Versant, de la Montée, de l'Envolée, La Source, L'Oiseau Bleu, centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice l'Escale), et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

8891788 Canada inc. 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross Gatineau (Québec) J8P 0H9	379 200,00 \$
Paysagiste Envert & fils (6535755 Canada Inc.) 1662, rue Routhier Gatineau (Québec) J8R 3Y7	693 000,00 \$
6005608 Canada inc. 254, rue des Érables Gatineau (Québec) J8V 3Z8	Non conforme

Adopté à l'unanimité

E028-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION – ZONE 5 (centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice Nouvel-Horizon), du Nouveau-Monde (édifices Mgr Lemieux, Paquin, Renaud et Saint-Rosaire), Polyvalente Le Carrefour, Le Tremplin, édifice Sainte-Bernadette)

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'accepter la soumission de **8891788 Canada inc.**, situé au 256, rue Jeannine-Grégoire-Ross, Gatineau, Québec, J8P 0H9, d'une somme de 280 800,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 5 qui comprend le centre d'éducation des adultes des Draveurs (édifice Nouvel-Horizon), du Nouveau-Monde (édifices Mgr Lemieux, Paquin, Renaud et Saint-Rosaire), Polyvalente Le Carrefour, Le Tremplin et l'édifice Sainte-Bernadette, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

6005608 Canada inc.

Non conforme

254, rue des Érables

Gatineau (Québec) J8V 3Z8

Adopté à l'unanimité

E029-1908

**ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION
– ZONE 6 (du Vallon, Massé, église St-Alexandre, Le Petit
Prince, Polyvalente de l'Érablière, de Touraine (édifices
George-Étienne-Cartier et Riviera), édifice Saint-Cœur-de-
Marie)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'accepter la soumission de **Fraisière et Plus Daniel Bélaire et Fils**, situé au 154, chemin Prud'homme, Cantley, Québec, J8V 3E1, d'une somme de 395 400,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 6 qui comprend du Vallon, Massé, l'église St-Alexandre, Le Petit Prince, de Touraine (édifices George-Étienne-Cartier et Riviera), Polyvalente de l'Érablière et l'édifice Saint-Cœur-de-Marie, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

8891788 Canada inc.

460 050,00 \$

256, rue Jeannine-Grégoire-Ross

Gatineau (Québec) J8P 0H9

6005608 Canada inc.

Non conforme

254, rue des Érables

Gatineau (Québec) J8V 3Z8

Adopté à l'unanimité

**E030-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION
– ZONE 7 (L'Équipage et Val-des-Monts)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter la soumission de **Entreprises P. Surette**, situé au 1886, route du Carrefour, Val-des-Monts, Québec, J8N 7M8, d'une somme de 107 700,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 7 qui comprend L'Équipage et Val-des-Monts, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Stéphane Nadon Excavation Inc.
585, chemin Saint-Pierre
Val-des-Monts (Québec) J8N 7L7

137 728,65 \$

Adopté à l'unanimité

**E031-1908 ADJUDICATION DU CONTRAT – DÉNEIGEMENT DES
STATIONNEMENTS ET DES AIRES DE CIRCULATION
– ZONE 8 (de la Colline)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 juillet 2019 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 7 août 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission de **Fraisière et Plus Daniel Bélair et Fils**, situé au 154, chemin Prud'homme, Cantley, Québec, J8V 3E1, d'une somme de 54 000,00 \$, excluant les taxes, pour le déneigement des stationnements et des aires de circulation de la zone 8 qui comprend de la Colline, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2022 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions que la dernière année contractuelle.

Adopté à l'unanimité

**E032-1908 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET
DE LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA
PÉRIODE DU 27 MAI AU 14 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Monsieur Claude Beaulieu a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs 295904, 295928, 295945, 295979, 296008, 296056, 296121, 296237, 296554, 296628, 296669, 296738, 296854, 297208, 297248, 297341, 297491, 297535, 297675, 297786, 297832, 297837, 297898, 298032, 298175, 298213, 298214, 298296, 298404, 298733, 298942, 298996, 299059, 299066, 299193, 299218, 299248, 299392, 299408, 299449, 299468, 299524, 299564, 299733, 299861, 299958, 299987, 300151 durant la période du 27 mai au 14 juillet 2019 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour la période du 27 mai au 14 juillet 2019 inclusivement, pour un montant total de 20 329 925,91 \$.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 21 octobre 2019 à 18 h dans le salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

E033-1908 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk que la séance soit levée. Il est 18 h 17.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président